



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 30 octobre 2015
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.29

4^{ème} MODIFICATION DU POS DE PECHBUSQUE

L'an deux mille quinze, le trente octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ANDRE Gérard BASELGA Michel BAYONNE Serge BIASOTTO Franck CARLES Joseph CHOLLET François COQUART Dominique DELPECH Patrick DOITTAU Véronique FONTA Christian LAIGNEAU Annette MALNOUE Philippe MEDINA Robert	MIEGEVILLE Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSO Ida SANCÉ Bernard SUSIGAN Alain SUSSET Martine TABORSKI Catherine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
AREVALO Henri LATTARD Pierre	SERIEYS Alain
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	VIEU Annie
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	MIRC Stéphane
AXE SUD	
PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
MARIN Claude	SAVIGNY Thierry
CCRCSA	
COMBRET Jean-Pierre	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CALVET Brigitte, représentée par M. SERIEYS
DESCLAUX Edmond, représenté par M. CARLES
GRIMAUD Robert, représenté par M. SUSIGAN
LABORDE Pascale, représentée par Mme URSULE
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MORINEAU Christine, représentée par M. PACE
SANCHEZ Francis, représenté par M. BAYONNE
SIMON Michel, représenté par M. SANCÉ
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RAYNAL

Délégués titulaires excusés

BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
COLL Jean-Louis
COSTES Bruno
COUCHAUX Christophe
DELSOL Alain
DUVERT Claude

ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
HAJIJE Samir
LAFON Arnaud
MANDEMENT André

MARIN Pierre
MOLINA Jean-Louis
PERE Marc
PLANTADE Philippe
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
TOUTUT-PICARD Elisabeth

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille

LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert

RENAUX Catherine
ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 36	Votants : 45
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 45

Par courrier en date du 18 mai 2015, la commune de Pechbusque a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme, son projet de 4^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols, avant ouverture de l'enquête publique. La commune est située, en territoire de développement mesuré du SCoT.

Ce projet a pour objet l'ouverture à l'urbanisation, au moyen d'un aménagement d'ensemble, d'une zone 2NA de Bounot (4 ha environ), située en limite sud-est de la commune, cette zone est attenante à de l'urbanisation existante, et sur les communes (limitrophes) de Mervilla et Vigoulet-Auzil (hameaux), mais éloignée du centre-bourg.

Il est précisé que l'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2013. Toutefois, en l'absence de celui-ci, et d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) explicitant le projet communal et le phasage de son développement, la compatibilité de cette urbanisation avec les principes définis par le SCoT et, en particulier, avec la priorité à donner aux développements en centre-bourg et noyaux villageois, n'apparaît pas suffisamment justifiée.

En outre, les dispositions règlementaires de la zone 2NA permettraient des densités très supérieures à celles recommandées par le SCoT hors noyau villageois, (10 logts/ha).

Enfin, le développement de ce secteur impacterait une Continuité Ecologique (CE) identifiée au SCoT, laquelle, telle qu'elle est traduite dans l'aménagement d'ensemble, serait réduite à une bande inconstructible inférieure à 50 m.

La commune signalant, cependant, que la fonction de cette continuité écologique se trouve également assurée au travers des espaces agricoles contigus à ce secteur d'urbanisation, il serait donc nécessaire que la description de cette fonctionnalité soit mieux justifiée, et sa traduction plus clairement assurée dans le document d'urbanisme communal.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 4^{ème} modification du POS de Pechbusque, sous réserve :

- de mieux justifier la compatibilité de la zone 2NA de Bounot avec les principes de développement définis par le SCoT et, en particulier, avec la priorité à donner aux développements en centre-bourg et noyaux villageois ;
- de mettre en œuvre, sur ce secteur, toutes dispositions permettant de garantir sa compatibilité avec les densités recommandées par le SCoT ;
- de mieux localiser et justifier la description de la ou des fonctionnalités écologiques figurant au SCoT ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Pechbusque et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 3 novembre 2015.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC